



## ACTIO RENDEMENT 2017

### CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Code ISIN :	FR0013249323
Référence BNP Paribas :	EI4243NX
Forme juridique :	EMTN
Émetteur :	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.
Garant du remboursement :	BNP Paribas S.A.
Notation de crédit du Garant :	A / Aa3 / A+
Valeur nominale :	1 000 EUR
Date d'émission :	15 mai 2017
Date d'échéance :	25 août 2025
Sous-jacent :	Euro Stoxx 50
Date de constatation initiale :	11 août 2017
Garantie du capital :	Capital non garanti à l'échéance

### FONCTIONNEMENT

8Y 3M Athena on Euro Stoxx 50 in EUR est un titre de créance émis par BNP Paribas  
Issuance B.V. d'une durée maximale de 8 ans, et adossé à la performance de l'indice Euro Stoxx 50.

#### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ (ANNEE 2 A 7):

A partir de l'année 2, on observe le cours de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

-Si, à l'une de ces dates, l'indice clôture en hausse par rapport à son niveau initial, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé, l'intégralité du capital plus autant de coupon de 6,6% que d'années écoulées.

-Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNEE 8): Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial:

-Si, à la Date de Constatation Finale, l'indice clôture en hausse par rapport à son niveau initial, l'investisseur récupère, à la date d'échéance, l'intégralité du capital plus une prime de remboursement égale à 52,8%,

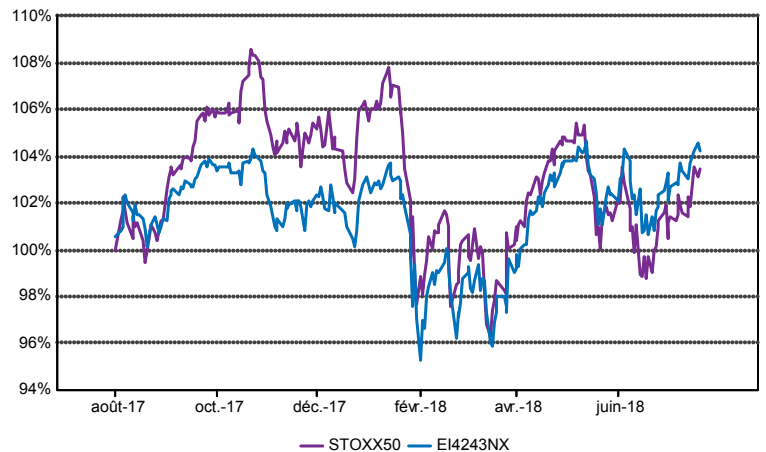
-Si, à la Date de Constatation Finale, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial mais que cette baisse n'excède pas 40%, l'investisseur récupère, à la date d'échéance, l'intégralité de son capital,

-Sinon, l'investisseur reçoit la performance de l'indice et subit donc une perte en capital partielle ou totale.

### VALORISATION HISTORIQUE

Valorisation au 31 juil. 2018

104,25 %



La valorisation des instruments financiers objets des présentes est purement indicative et ne constitue pas un prix pouvant faire l'objet d'une transaction. Elle ne peut être interprétée comme constitutive d'une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers.

### SUIVI DE PERFORMANCE

	Date d'observation	Cours du Sous-jacent	Remboursement anticipé
Niveau de départ	11 - août - 2017	3406,34	-
Observation1	12 - août - 2019	-	-
Observation2	11 - août - 2020	-	-
Observation3	11 - août - 2021	-	-
Observation4	11 - août - 2022	-	-
Observation5	11 - août - 2023	-	-
Observation6	12 - août - 2024	-	-

Source : Bloomberg

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Ce rapport est communiqué pour information seulement. Il a été réalisé de bonne foi à partir d'informations de marché jugées pertinentes étant précisé que leur fiabilité et leur exactitude ne sont pas garanties. Toute reproduction de ce rapport est interdite. Les auteurs de ce rapport déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des données figurant dans le présent rapport, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute perte, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de ces données.

Sauf accord écrit avec BNP Paribas, le prix de tout panier, portefeuille, stratégie ou tout autre sous-jacent (la « Valeur de l'Actif ») vous est fourni en complément d'une Valorisation à la condition que vous ne diffusiez pas cette Valeur d'Actif, ni ne preniez aucune mesure susceptible d'être considérée comme « une publication ou une mise à disposition du public » de cette Valeur d'Actif au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et contrats financiers ou pour mesurer la performance des fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) no 596/2014 (le « règlement sur les indices de référence »).